



vice caché sur un véhicule

Par **david 333**, le **07/02/2011** à **20:40**

il y a 5 mois j ai acheté une voiture, le vendeur m a certifié avoir changé la courroie de distribution,mais elle a laché et apparemment elle n a pas été changé dans les règles de l art c est a dire que cela n a pas été fait dans un garage et la personne na changé que la courroie au lieu du kit complet de distribution comme cela doit etre fait.donc a cause de cet courroie les soupapes ont lachées donc cela me vaut une facture totale de 1600 euros pour une voiture achetée 2500 il y a 5 mois,plus des modifications faites sur le moteur qui ne m ont pas été signalées par le vendeur que puis je faire ? puis je me retourner contre le vendeur, en attendant une reponse de votre part merci.

Par **razor2**, le **08/02/2011** à **09:19**

Bonjour, il vous appartenait quand même de demander la facture au vendeur et de vérifier que l'entretien avait bien été fait correctement. Vous avez été négligeant.
A ce jour, vous pouvez déjà contacter le vendeur pour lui demander si il accepte un arrangement amiable. Si il refuse, (probable), vous devrez faire expertiser à vos frais la voiture, en conviant le vendeur à cette expertise en LRAR afin qu'elle soit contradictoire.
Si le rapport d'expertise vous est favorable et que le vendeur refuse toujours l'arrangement amiable, il faudra aller déposer un recours devant le Tribunal de Police pour une procédure au civil au titre de la garantie légale contre les vices cachés, procédure qui peut aller de un à trois ans...